

19



51

Inter. Cl. ⁸

A23L 1/30

11

N° **16598**
FASCICULE DE BREVET D'INVENTION

21

Numéro de dépôt : 1201300396

22

Date de dépôt : 02/09/2013

30

Priorité(s) :

24

Délivré le : 29/08/2014

45

Publié le : 20.11.2015

73

Titulaire(s) :

 TANOHO Djindou Timothée (M.),
 22 B.P. 637, ABIDJAN 22 (CI)

72

Inventeur(s) :

TANOHO Djindou Timothée (CI)

74

Mandataire :

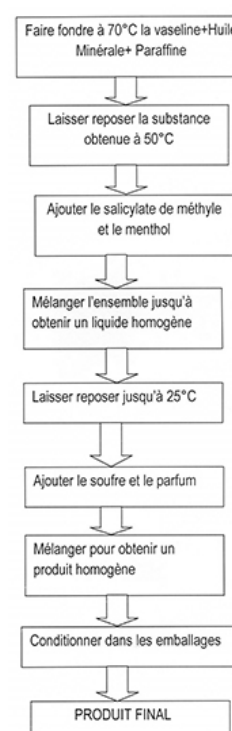
54

Titre : **Substance antimycosique pour le traitement des mycoses.**

57

Abrégé :

L'invention concerne une substance antimycosique (antifongique) pour le traitement des mycoses, en particulier les pieds d'athlètes, les teignes, eczéma marginé de Hébra. Le soufre purifié et le menthol granulé sont les substances actives de cet antimycosique. Cette substance peut se présenter sous plusieurs formes galéniques : pommade, lotion, crème, poudre, etc.



DESCRIPTION DE L'INVENTION

Substance antimycosique pour le traitement des mycoses.

L'invention concerne une substance antimycosique (antifongique) pour le traitement des mycoses, en particulier les pieds d'athlètes, les teignes, eczéma marginé de Hébra.

5 Les antifongiques ou antimycosiques sont des produits utilisés pour traiter les mycoses ou maladies fongiques. Les maladies fongiques sont des maladies dermatologiques (dermatophytoses). Elles sont dues aux champignons de types *Trichophyton* ou *microsporum*. Ces champignons sont responsables de pied d'athlète quand ils atteignent les zones inter-orteils ; de teigne quand ils atteignent les cheveux ou les poils ; mycose de la peau glabre (ou herpès circiné), quand ils atteignent la peau sans poil les plis de l'aîne, donnant un eczéma marginé de Hébra.

Les antifongiques (ou antifungiques) tirent leur nom du latin *fungus* qui signifie *champignons*. Ce sont donc des médicaments capables de traiter les mycoses, c'est-à-dire les infections provoquées par des champignons microscopiques.

15 Les antifongiques ou antifungiques sont des molécules qui permettent de lutter contre les champignons, également appelés mycoses. La plupart des champignons apprécient les zones de macération où ils s'y développent, car ce sont des milieux chauds et humides, favorables à leur prolifération (entre les orteils, plis de la peau chez les personnes en surpoids, ...). Certains antifongiques sont locaux sous forme de crèmes, pommades, shampooings ou poudres, quand la surface atteinte est accessible, comme la bouche en cas de muguet, la peau, ou les cheveux en cas de teigne. Cependant, le mode d'administration peut aussi être oral, notamment dans le traitement de champignons du tube digestif.

Comment agissent les antifongiques ?

Un antifongique agira :

- 25
- soit en s'attaquant directement à la paroi fongique, provoquant ainsi la mort de la cellule (action fongicide) ;
 - soit en bloquant la division cellulaire, arrêtant ainsi la reproduction des champignons (action fongistatique).

Il faut distinguer les antifongiques locaux des antifongiques systémiques. Le plus souvent, les mycoses sont localisées au niveau de la peau, des cheveux, d'une muqueuse. L'utilisation d'un antifongique sera dans ce cas le plus souvent locale, sous forme de crème ou de poudre. Dans d'autres cas, si la mycose est moins « accessible » (située sous un ongle par exemple), le traitement local pourra être complété par un autre, sous forme injectable ou par voie orale.

Les mycoses profondes quant à elles touchent majoritairement des personnes ayant un système immunitaire affaibli : les patients greffés, atteints d'une affection telle que le VIH/Sida, ou encore certains héroïnomanes. Elles peuvent aussi survenir en cas d'intolérance à certains antibiotiques ; les traitements de ces atteintes font appel à des médicaments utilisables par voie orale ou injectable. Les mycoses peuvent être difficiles à traiter.

Le pied d'athlète par exemple est traité par un antifongique topique en vente libre dans les pharmacies, sous forme d'onguent, de lotion, de poudre, de crème ou d'aérosol à base de clotrimazole, de kétoconazole, de tolnaftate, de terbinafine.

La durée du traitement varie de 2 à 4 semaines, accompagnée de mesures d'hygiène.

La présente invention a pour but de fournir un médicament antimycosique pour le traitement des pieds d'athlètes, teignes, eczéma marginé de Hébra avec un temps de traitement plus court.

Conformément à l'invention, ce but est atteint avec un médicament qui est une substance antimycosique dont les substances actives sont :

Le soufre purifié a une action curative sur les mycoses. L'action conjuguée de ce soufre et du menthol granulé accroît l'efficacité première du soufre par une action alternative du menthol sur les bactéries présentes également dans ces infections. Cette substance traite spécifiquement les pieds d'athlètes, les teignes, les eczéma marginé de Hébra.

Cette substance peut se présenter sous plusieurs formes galéniques : pommade, lotion, crème, poudre, etc.

La substance antimycosique conçue conformément à l'invention présente l'avantage d'avoir une courte durée du traitement des mycoses (pieds d'athlètes, les teignes, eczéma marginé de Hébra) tout en maintenant les mesures d'hygiène.

La durée de traitement avec cette substance antimycosiques est d'une à deux (1 à 2) semaines tout en maintenant les mesures d'hygiène.

Le traitement des autres mycoses avec cet antifongique est d'une durée moindre qu'avec les autres antifongiques.

L'invention est décrite ci-après à l'aide du processus de fabrication d'une pommade antimycosique joint à cet effet :

- 5 La vaseline plus l'huile minérale et la paraffine sont fondues à 70 °C. La substance obtenue est laissée reposer à 50 °C. On y ajoute le salicylate et le menthol. L'ensemble est mélangé jusqu'à l'obtention d'un liquide homogène qui est laissé reposé jusqu'à 25°C. A cette température, le soufre et le parfum sont ajoutés. On mélange à nouveau l'ensemble pour obtenir un produit homogène constitué de vaseline blanche, d'huile de vaseline, de salicylate de méthyle, de parfum
10 olive et de paraffine.

RENDICATIONS

- 1- Substance antimycosique pour le traitement des pieds d'athlètes, les teignes, les eczéma marginé de Hébra, caractérisée en ce que les substances actives sont le soufre purifié et le menthol.
- 5 2- Substance antimycosique pour le traitement des pieds d'athlètes, les teignes, les eczéma marginé de Hébra, selon la revendication 1, caractérisée en ce que cette substance peut se présenter sous plusieurs formes galéniques : pommade, lotion, crème, poudre, etc.

PLANCHE UNIQUE